

Le Chœur Mixte de la Primatiale

Cotisation et dons pour l'année 2016-2017

Lyon, le 5 novembre 2016,

Chers adhérents,

L'Assemblée Générale du 14 octobre 2016 a reconduit le montant de la cotisation d'adhésion à notre association pour l'année 2016-2017 à 20 €.

À cette occasion, il vous a été précisé la nécessaire distinction, pour des raisons de mise en conformité avec la législation fiscale, entre cotisation d'une part, et appel aux dons d'autre part.

Vous êtes invités à nous retourner le bulletin d'adhésion ci-dessous accompagné de votre règlement par chèque ou espèces.

Afin de maintenir à un niveau comparable à l'année précédente la somme versée par chacun, voici le montant des dons correspondants à votre situation :

- 10 € pour les chanteurs étudiants
- 40 € pour les chanteurs non imposables
- 140 € pour les chanteurs imposables
- 195 € pour les couples de chanteurs
- autre

Le versement s'effectue comme suit : 1 chèque de 20 € pour l'adhésion, 1 ou plusieurs chèques pour le don ou espèces. Les chèques doivent nous parvenir avant Noël et datés en 2016.

Bien amicalement à vous tous.

Claude FOURNY

Valentin SAINT-BONNET

Président

Trésorier

Centre scolaire Aux Lazaristes 24, Montée Saint Barthélémy F 69005 LYON

[Email : communication@choeur-mixte-primatiale.org](mailto:communication@choeur-mixte-primatiale.org)



Le Chœur Mixte de la Primatiale

Cotisation 2016 - 2017

Nom :

Prénom :

Adresse Postale :

Adresse mail :

(en Majuscules)

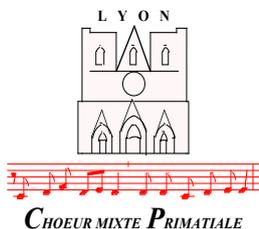
Téléphone Fixe :

Téléphone Portable :

J'adhère à l'Association « Le Chœur Mixte de la Primatiale » et verse une cotisation de 20€.

Date :

Signature :



Le Chœur Mixte de la Primatiale

Pour soutenir l'action de l'Association pour l'année 2016-2017

Don pour soutenir l'Action de l'Association 2016 - 2017

Nom :

Prénom :

Adresse Postale :

Je fais un don pour soutenir l'action de l'association de :

- 10 €
- 40 €
- 140 €
- 195 €
- autre précisez

Je souhaite que vous me fassiez parvenir un reçu fiscal : OUI NON (rayer la mention inutile) pour l'obtention de l'avoir fiscal de 66%.

Date :

Signature :